

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUCH
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 31 AOUT 2020 à 19 h 00.

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 18

Votants : 19

Quorum : 10

Date de convocation : 25/08/2020

Date de la séance : 31/08/2020

Heure de la séance : 19 h 00

Lieu de la séance : Salle polyvalente A.ARIEU

Président de séance : François TOSI

Mesdames et Messieurs membres du Conseil présents :

TOSI François, BONNEFON Maria, LAVEAU Michel, VAUNA LAGARDE Rachel, MORIN Antony, OLIVIER Valérie, CHABANAIS Guy, CONCAUD Patrick, DUPUY Alain, ESCOULENT Bernard, FONTAN Bruno, LOUBET Frédéric, MARTIN SAINT LEON Anne, MEIRINHO Victor, RENON BUSSAT Damien, ROGER Sandrine, ROMAIN GIRARDEAU Laetitia, VIANDON Catherine

Absente excusée : JOUGLET SUEUR Agnès

Procuration de : JOUGLET SUEUR Agnès à DUPUY Alain

Secrétaire de séance : DUPUY Alain

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et les remercie de leur présence.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur LOUBET Frédéric, nouveau Conseiller Municipal, suivant sur la liste, en remplacement de Madame PEREZ Pascale Conseillère Municipale, décédée dernièrement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence.

Aucune observation n'étant formulée à la lecture du précédent compte-rendu, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres votants.

1/ MODIFICATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur LOUBET Frédéric désire intégrer certaines commissions municipales. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, valide les modifications suivantes :

*** BATIMENTS/ ACCESSIBILITE /SECURITE**

MORIN Antony, Président, CHABANAIS Guy, LAVEAU Michel, LOUBET Frédéric, RENON BUSSAT Damien

*** VOIRIES/SERVICES TECHNIQUES**

MEIRINHO Victor, Président, CHABANAIS Guy, CONCAUD Patrick, LOUBET Frédéric, RENON BUSSAT Damien

*** ANIMATIONS CEREMONIES/RESEAUX/ CIMETIERES**

LAVEAU Michel, Président, CONCAUD Patrick, ESCOULENT Bernard, ROGER Sandrine, LOUBET Frédéric

2 / MODIFICATION INTITULE COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES-RESTAURANT SCOLAIRE- ASSOCIATIONS JEUNESSE ET SPORT – CREATION COMMISSION ASSOCIATIONS JEUNESSE ET SPORTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un souci d'allègement des responsabilités au niveau de la COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES-RESTAURANT SCOLAIRE – ASSOCIATIONS - JEUNESSE ET SPORT, il est proposé au Conseil Municipal la modification de l'intitulé de cette Commission et ainsi de la scinder en 2 commissions distinctes.

a) COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES-RESTAURANT SCOLAIRE qui reprend à l'identique l'ensemble des membres.

b) ASSOCIATIONS- JEUNESSE ET SPORT dont la constitution des membres est la suivante :

OLIVIER Valérie Présidente, MARTIN ST LEON Anne, ROMAIN GIRARDEAU Laetitia, LOUBET Frédéric
FONTAN Bruno, JOUGLET SUEUR Agnès

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, valide ces modifications et créations

3 / MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE TRIENNAL 2020-2023 - CHOIX BUREAU D'ETUDES POUR TRAVAUX VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

La consultation concernait :

- les travaux d'entretien annuel et d'infrastructures dont les montants sont déterminés chaque année.
- la période 2020-2023

Résultat de la consultation

- 3 bureaux d'études consultés à savoir ;
 - * STE AQUIROUTE ; * JCB CONSEIL VRD ; * AZIMUT INGENIERIE

La commission voirie propose à l'unanimité de retenir la proposition du bureau d'études AZIMUT INGENIERIE pour un taux de rémunération de 5.15%, pour une mission complète.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, accepte la proposition du bureau d'études AZIMUT INGENIERIE, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

4 / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FPRNM - ETUDE DE CONFORTEMENT - CARRIERES ANGLADE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de la présence de carrières souterraines nombreuses sur le territoire de la commune et relate l'effondrement partiel de l'une d'entre elles entre les lieux dits Beupied Est et le hameau d'Anglade survenu le 11/04/2018, ainsi que la menace réelle et avérée d'un effondrement plus important.

Suite à cet événement, la commune a sollicité le syndicat Etude et Prévention des risques Carrières et Falaises 33 (EPRCF 33) pour effectuer une surveillance accrue et régulière du secteur concerné.

Celui-ci a adressé un rapport en date du 25/06/2020 constatant lors de leur dernière visite, une propagation et un agrandissement significatif et inquiétant des anciennes fissures traversant le chemin des carrières à hauteur de la parcelle AM 144.

A la demande de la municipalité, les services de l'Etat ont aussitôt demandé au BRGM un diagnostic de cette carrière, et dans le rapport en date du 22/07/2020, reçu le 23/07/2020 en mairie, leurs conclusions sont catégoriques **évoquant un possible effondrement généralisé qui pourrait se produire de façon soudaine**.

Par conséquent, considérant que des menaces graves de glissement ou d'éboulement de terrains existent au droit des parcelles cadastrées AM 139 AM 140 AM 138 AM 120 AN 6 AM141, la municipalité, par arrêtés en date du 26/06/2020 a prescrit l'évacuation des familles résidant sur ces parcelles avec interdiction de pénétrer dans les propriétés sus mentionnées ci-dessous :

- **FAMILLE SABOURDY TAFFARD Evelyne parcelle AM 140**
- **FAMILLE LARNAUDIE Ludovic parcelle AM 139**
- **FAMILLE AUDEBERT Patrick parcelle AN 6**
- **FAMILLE DEBAY Virginie et BUISSONIER Olivier parcelle AM 141**

L'évacuation temporaire et le logement de ces habitants ont été pris en charge par la commune de ST GERMAIN DU PUCH.

Ces dépenses de prévention liées aux évacuations temporaires et logement des personnes exposées à un risque naturel majeur sont prises en charge dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs – FPRNM.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 27/07/2020, le Conseil Municipal, a sollicité la prise en charge des dépenses d'évacuation temporaire et le logement des personnes évacuées suite aux mouvements de terrains du 25/06/2020 dans le cadre du FPRNM.

En parallèle, la commune a sollicité le bureau d'étude ANTEA pour disposer d'un devis pour l'établissement d'une étude d'Avant Projet de confortement des carrières souterraines effondrées sous jacentes au Hameau d'Anglade.

Ceux-ci ont adressé le 03/08/2020 une proposition technique et financière pour un montant de 7 300.00€ HT

Le devis a été accepté le 04/08/2020 pour une remise du rapport le 19/08/2020.

Celui-ci a été remis en Mairie le 20/08/2020 et transmis aux services de la DDTM le 20/08/2020.

Ces dépenses d'étude de confortement sont prises en charge dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs – FPRNM, à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, sollicite la prise en charge à hauteur de 50% des dépenses de l'étude de confortement suite aux mouvements de terrains du 25/06/2020 dans le cadre du FPRNM.

5 / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FPRNM - DEMANDE DE FINANCEMENT D'ACQUISITION A L'AMIABLE ET AUTRES DEPENSES LIEES A CET EVENEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de la présence de carrières souterraines nombreuses sur le territoire de la commune et relate l'effondrement partiel de l'une d'entre elles entre les lieux dits Beupied Est et le hameau d'Anglade survenu le 11/04/2018, ainsi que la menace réelle et avérée d'un effondrement plus important.

Suite à cet événement, la commune a sollicitée le syndicat Etude et Prévention des risques Carrières et Falaises 33-EPRCF 33 pour effectuer une surveillance accrue et régulière du secteur concerné.

Celui-ci a adressé un rapport en date du 25/06/2020 constatant lors de leur dernière visite, une propagation et un agrandissement significatif et inquiétant des anciennes fissures traversant le chemin des carrières à hauteur de la parcelle AM 144.

A la demande de la municipalité, les services de l'Etat ont aussitôt demandé au BRGM un diagnostic de cette carrière, et dans le rapport en date du 22/07/2020, reçu le 23/07/2020 en MAIRIE, leurs conclusions sont catégoriques **évoquant un possible effondrement généralisé qui pourrait se produire de façon soudaine.**

Par conséquent, considérant que des menaces graves de glissement ou d'éboulement de terrains existent au droit des parcelles cadastrées AM 139 AM 140 AM 138 AM 120 AN 6 AM141, la municipalité, par arrêtés en date du 26/06/2020 a prescrit l'évacuation des familles résidant sur ces parcelles avec interdiction de pénétrer dans les propriétés sus mentionnées ci-dessous :

- **FAMILLE SABOURDY TAFFARD Evelyne parcelle AM 140**
- **FAMILLE LARNAUDIE Ludovic parcelle AM 139**
- **FAMILLE AUDEBERT Patrick parcelle AN 6**
- **FAMILLE DEBAY Virginie et BUISSONIER Olivier parcelle AM 141**

L'évacuation temporaire et le relogement de ces habitants ont été pris en charge par la commune de ST GERMAIN DU PUCH.

Ces dépenses de prévention liées aux évacuations temporaires et relogement des personnes exposées à un risque naturel majeur sont prises en charge dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs – FPRNM.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 27/07/2020, le Conseil Municipal, a sollicité la prise en charge des dépenses d'évacuation temporaire et le relogement des personnes évacuées ainsi que par délibération précédente, l'étude de confortement suite aux mouvements de terrains du 25/06/2020 dans le cadre du FPRNM.

En parallèle, en fonction des résultats de l'étude de confortement, si le coût des confortements dépasse la valeur des biens, une acquisition à l'amiable des biens par la mairie est possible.

Le taux de financement par le FPRNM est de 100 %, par contre la commune fait l'avance.

Cette demande de financement d'acquisition à l'amiable est prise en charge dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs – FPRNM, à hauteur de 100 %.

Le Conseil Municipal après modification de l'intitulé de la délibération et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants sollicite la prise en charge à hauteur de 100 % des dépenses d'acquisition à l'amiable et autres dépenses liées à cet événement dans le cadre du FPRNM du mouvement de terrain en date du 25/06/2020 quartier Anglade.

6 / INFORMATIONS

*** Rentrée scolaire maternelle**

8 h 35 (moyens/grands, 38 familles)

8 h 45 (petits, 28 familles)

Sortie des classes : 16 h 30 et 16 h 40

Pour le premier jour les familles peuvent accéder à la cour d'école.

Le reste de l'année, l'accueil se fait au portail.

*** Rentrée scolaire primaire**

Accueil des enfants à 8 h 35 pour tous les élèves.

2 entrées :

portail de la cour (CP, CE1, CE2)

portail principal (CM1, CM2)

Les CP et les nouveaux élèves sont accueillis dans la cour d'école pour le premier jour.

Pour les autres niveaux (CE1, CE2, CM1, CM2) l'accueil se fait au portail.

Hélène et Delphine seront en soutien des enseignants à l'accueil (au portail) le matin.

Masque obligatoire pour les adultes (parents et enseignants) dans l'enceinte scolaire et aux abords.

Restaurant scolaire

Maternelle : 12 h / 12 h 35

Primaire : 2 services

- 12 h 15 (premier groupe) ; - 13 h (deuxième groupe)

Pour les élèves de primaire, on commence l'année avec deux services (tables de 6 et tables de 8).

On a réfléchi et préparé une possibilité de faire 3 services (en cas de nouveau protocole sanitaire plus strict).

ALSH

Accueil des enfants de maternelle au Préfabriqué.

Accueil des enfants du primaire dans le bâtiment ALSH

Futur locaux du CCAS

L'objectif est de trouver un local pour le CCAS afin que l'accès ne soit plus dans la Mairie. De cette manière les personnes souhaitant solliciter le CCAS peuvent le faire en toute discrétion.

La solution retenue est d'installer le CCAS dans le bureau de la Directrice de l'Ecole Maternelle qui se trouve dans l'ancienne cour d'école primaire.

La salle des associations a été proposée à la directrice d'école maternelle pour qu'elle y installe son bureau et elle a accepté.

Un rafraîchissement de cette salle sera fait en interne par le service technique. L'utilisation de cette salle, au premier étage de l'école, est un point positif car la mise aux normes en termes d'accessibilité était impossible et donc à terme cette salle aurait été inutilisable.

La date prévisionnelle de cette mise en place est le 1^{er} novembre 2020.

Monsieur MEIRINHO informe les membres du Conseil Municipal que la commune procédera prochainement à l'acquisition d'un tracteur tondeuse auto porté pour les terrains de sports et espaces verts, l'appareil actuel très ancien nécessitant des réparations incompatibles avec sa valeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 13.

Le Compte rendu dans son intégralité est disponible sur le site de la commune